

Communiqué de presse 28/06/2022
Services du Collège réuni – Commission communautaire commune

La vaccination réduit les risques de contracter des formes graves de Covid-19 et de ses variants

Les contaminations liées au Covid-19 sont en hausse en Belgique, comme dans d'autres pays européens. La situation épidémiologique bruxelloise est surveillée de près, et les indicateurs d'hospitalisation restent sous contrôle. Néanmoins, afin de protéger les personnes les plus vulnérables, c'est-à-dire les personnes immunodéprimées et les personnes de 80 ans et plus, la Cocom les invite à recevoir au plus vite une 4^e dose de vaccin s'ils ne l'ont pas encore eue.

Suite à l'augmentation des infections de Covid-19, nous devons veiller à protéger les personnes les plus fragiles de notre société qui sont les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et d'être hospitalisées en cas de contamination. Un rappel avec un vaccin à ARNm de Pfizer ou Moderna offre une protection encore plus importante contre les formes sévères de coronavirus. Après une troisième dose, l'efficacité vaccinale contre ces formes sévères est de l'ordre de 80 à 90% et est continue pendant deux à trois mois. L'ajout de la quatrième dose renforce davantage cette protection dans le temps. La dernière vaccination des personnes vulnérables qui n'ont pas encore réagi à l'invitation pour une 4^e dose datant de plus que 4 mois, il leur est hautement conseillé de se faire vacciner.

Pour les personnes qui n'ont pas encore complété leur schéma vaccinal (avec 3 doses), il est également recommandé de le compléter rapidement afin d'augmenter leur immunité.

Pour rappel, toute personne souhaitant se faire vacciner contre le Covid-19 peut se rendre dans les centres de vaccination de Molenbeek et de Pacheco. Il est également possible de se faire vacciner au cabinet de son médecin généraliste, en maison médicale ou en pharmacie. Par ailleurs, le service de vaccination à domicile pour les personnes en incapacité de se déplacer pour des raisons physiques et/ou psychiques est toujours disponible. Pour une vaccination à domicile, le médecin généraliste doit faire une demande pour le patient concerné via la plateforme Doctena, ce dernier sera ensuite contacté par l'organisme de soins à domicile en charge de la vaccination Covid-19.

➔ **Toutes les informations sur les possibilités de vaccination et de testing sont disponibles sur le site web [coronavirus.brussels](https://www.coronavirus.brussels). Pour une vaccination en pharmacie, la prise de rendez-vous se fait via la plateforme [Doctena](#) ou via [Bru-Vax](#).**

Afin de protéger les personnes vulnérables, d'autres mesures restent conseillées pour tout un chacun, à savoir :

- porter le masque buccal dans les endroits très fréquentés et/ou mal ventilés, comme les transports en commun,
- limiter les contacts rapprochés lorsque l'on se sent malade,
- se faire tester si l'on présente des symptômes liés au Covid-19*,
- se placer en quarantaine durant 7 jours et de porter le masque buccal 3 jours supplémentaires si l'on est testé positif,

- ventiler suffisamment les espaces intérieurs à la maison, au travail, lors de rassemblements et également dans les centres de soins résidentiels.

Pour les personnes vulnérables, le port d'un masque FFP2 est toujours recommandé dans les transports publics et lors de contacts avec un grand nombre de personnes. Le port du masque reste par ailleurs toujours obligatoire dans les cabinets médicaux et dans les pharmacies.

* Afin de faciliter le testing, il est toujours possible d'utiliser les outils digitaux suivants :

- l'[outil d'auto-évaluation](#), permettant d'évaluer si un test coronavirus est utile via un questionnaire simple en ligne et d'obtenir un code pour prendre un rendez-vous gratuit dans un centre de test bruxellois;
- le [formulaire autotest positif](#) permettant aux personnes ayant effectué un autotest positif de demander directement et immédiatement un code CTPC pour un test PCR.

Si vous avez des projets de voyage, [informez-vous à l'avance sur les conditions d'entrée liées au Covid-19](#) en vigueur dans le pays de destination et dans les pays de transit.

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur [coronavirus.brussels](#). Suivez aussi notre actualité sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#).

Au sujet de la Cocom : La [Commission communautaire commune \(Cocom\)](#) joue un rôle fondamental en région bruxelloise dans les domaines de la santé et de l'aide aux personnes. Elle est compétente à l'égard des personnes (les Bruxellois, mais aussi celles et ceux qui bénéficient des services des institutions de santé et d'aide sociale) et de plus de trois cents établissements et services (hôpitaux, CPAS, services de soins, centres d'accueil, etc.) bilingues dans ces domaines. La Cocom intègre également dans sa structure l'Observatoire de la Santé et du Social, le service d'études sur la santé et l'aide aux personnes en région bruxelloise.